
Déclaration d'Antananarivo

Préambule

1. Nous, Chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, réunis les 26 et 27 novembre 2016, à Antananarivo, à l'occasion du XVI^e Sommet de la Francophonie ;
2. Nous réjouissons que cette rencontre internationale se déroule pour la première fois à Antananarivo. Ce Sommet tant attendu par Madagascar résonne comme une consécration pour ses habitants, signifie le retour de ce pays dans le concert des nations, confirme la place privilégiée occupée par le continent africain au sein de l'espace francophone et consacre l'importance du dialogue des cultures et des civilisations pour notre Organisation ;
3. Rassemblés autour de la langue française, socle de la Francophonie, et conformément à sa Charte, adoptée à Antananarivo le 23 novembre 2005, et à ses instruments de référence que sont la Déclaration de Bamako et celle de Saint-Boniface, réaffirmons, dans un esprit de solidarité, notre ferme engagement en faveur de la sécurité, de la paix, de la démocratie, des droits de l'Homme, des libertés fondamentales, de l'État de droit, de la diversité linguistique et culturelle, de la coopération, d'une transition numérique inclusive, ainsi que de la bonne gouvernance et du développement durable ;

Décidons de consacrer ce XVI^e Sommet au thème suivant :

*Croissance partagée et développement responsable :
les conditions de la stabilité du monde et de l'espace francophone*

I. Les valeurs francophones au service d'une mondialisation harmonieuse et d'un monde plus stable

4. Face aux nombreuses menaces transversales qui compromettent la paix, la stabilité et la sécurité du monde, réaffirmons notre volonté d'œuvrer davantage à l'enracinement d'une culture démocratique et d'institutions légitimes, stables, crédibles et ancrées dans l'État de droit, conditions d'une vie politique et sociale apaisée ;
5. Nous engageons, grâce à une coopération accrue et à la mise en œuvre de cadres juridiques et institutionnels pertinents, tels que la Convention des Nations unies contre la criminalité transnationale organisée et les protocoles s'y rapportant, à intensifier nos efforts pour prévenir et combattre le trafic de migrants, éradiquer la traite des êtres humains et lutter contre l'exploitation des personnes, en particulier les femmes et les enfants. Sommes ainsi déterminés à renforcer la lutte contre la criminalité organisée et les organisations terroristes ;

6. Nous félicitons de l'adoption par consensus à la 71^e Assemblée générale des Nations unies, le 19 septembre 2016, de la *Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants*. Nous engageons à nous joindre aux négociations devant aboutir à la conclusion, en 2018, d'un cadre d'action global pour les réfugiés et d'un pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières ;
7. Condamnons fermement toute forme de violence envers les enfants, incluant les pratiques telles que les mariages d'enfants, les mariages précoces et les mariages forcés, et réaffirmons la nécessité de renforcer la lutte contre leur exploitation et leur utilisation dans les conflits armés, en application des *Engagements de Paris en vue de protéger les enfants contre leur utilisation ou leur recrutement illégaux par des groupes ou des forces armées* et des principes directeurs adoptés en février 2007, lors de la Conférence internationale de Paris *Libérer les enfants de la guerre*, dont nous fêterons le dixième anniversaire à l'occasion de la Conférence internationale sur la protection des enfants dans les conflits armés organisée par la France avec l'Unicef. Appelons également à la ratification et à la mise en œuvre de tous les instruments juridiques internationaux, en particulier le Protocole facultatif à la Convention internationale relative aux droits de l'enfant (CIDE) concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés ;
8. Face aux nombreuses menaces et violences pesant sur les femmes dans le cadre des conflits armés, dans un contexte de multiplication des crises, réaffirmons que la participation des femmes sur un pied d'égalité et à tous les niveaux de responsabilité dans les processus de prévention, de médiation et de décision constitue à la fois un objectif et un moyen essentiel pour prévenir les conflits, les résoudre et favoriser une culture de paix, conformément aux résolutions *Femmes, Paix et Sécurité* du Conseil de sécurité des Nations unies ;
9. Sommes convaincus de la nécessité de renforcer les mesures de prévention afin de protéger les populations des crimes contre l'humanité, conformément aux principes du droit international des droits de l'Homme et du droit international humanitaire. Restons mobilisés pour agir contre ces crimes et toutes les violations du droit international des droits de l'Homme, du droit international humanitaire et lutter contre l'impunité des auteurs des crimes et des violations. Veillons à ce que ceux-ci soient jugés dans le respect du droit à un procès juste et équitable, et que les victimes accèdent librement à la justice et obtiennent réparation. Réitérons l'importance de coopérer avec la Justice pénale internationale et de faciliter le développement des procédures de coopération judiciaire entre les États, nécessaire pour la poursuite des auteurs des crimes les plus graves ;
10. Réaffirmons notre engagement à gouverner démocratiquement dans le strict respect de nos constitutions, selon les principes de l'État de droit, à garantir la liberté d'expression, la protection effective et la sécurité des journalistes, la liberté de la presse, le développement de mécanismes indépendants de régulation des médias, en mettant l'accent sur le respect de la déontologie, à assurer plus largement la liberté de réunion et d'association, les droits et libertés des citoyens, des partis politiques légalement établis, des syndicats, de la société civile, et des médias, à promouvoir et à protéger, dans la loi et dans la pratique, un environnement propice et sûr pour la société civile ;
11. Nous engageons à faire progresser la transparence de l'action publique et la participation citoyenne à l'élaboration des politiques publiques, notamment à travers le développement du gouvernement numérique. À cet égard, nous soutenons le Partenariat pour un gouvernement ouvert et encourageons les États et gouvernements qui ne l'ont pas encore fait à rejoindre cette initiative multilatérale ;
12. Demeurant préoccupés par la persistance de difficultés dans la gestion des processus électoraux, qui peuvent être sources de tensions ou de crises politiques au sein de l'espace francophone, nous engageons à favoriser l'organisation à échéances régulières

- d'élections libres, fiables, transparentes et inclusives, et à consolider l'indépendance politique et l'autonomie financière des organismes de gestion, de supervision et de régulation impliqués dans les processus électoraux, conformément aux droits interne et international ;
13. Réitérons notre plein soutien aux activités menées par l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) en faveur de la paix, de la stabilité, de la démocratie, de la consolidation de l'État de droit, des droits de l'Homme dans l'espace francophone. Encourageons l'OIF à poursuivre, en coopération avec ses partenaires régionaux et internationaux et en lien avec l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) et les réseaux institutionnels, ses efforts en appui à la prévention et à la gestion des crises et des conflits, l'accompagnement des processus de transition et à la consolidation de la paix, la promotion du respect des principes du droit international, dont celui de règlement pacifique des conflits, en mettant à disposition son assistance, son expertise et la promotion de la culture du dialogue et de la réconciliation. Réaffirmons notre volonté d'encourager la participation de personnels francophones aux opérations de maintien de la paix déployées dans les pays de l'espace francophone. Saluons la mobilisation internationale en ce sens lors de la Conférence de Paris sur le maintien de la paix en environnement francophone, les 26 et 27 octobre 2016, et le lancement du projet d'Observatoire Boutros-Ghali du maintien de la paix. Appelons à l'intensification de la coopération de la Francophonie et ses membres avec les Nations unies et les organisations internationales et régionales, notamment pour faciliter l'accès de personnels francophones, y compris des femmes, à des postes de responsabilité et de commandement et renforcer le multilinguisme à travers l'usage du français dans les opérations de maintien de la paix ;
 14. Soutenons également les efforts internationaux qui contribuent à la recherche d'une paix juste, durable et globale au Moyen-Orient permettant notamment l'existence de deux États, la Palestine et Israël, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité, à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues. Elle devra être fondée sur les résolutions 242, 338, 1397 et 1515 du Conseil de sécurité, les termes de référence de la Conférence de Madrid, de la Feuille de route du Quartet et l'Initiative de paix arabe, telle qu'adoptée au Sommet de Beyrouth ;
 15. Conformément au paragraphe 14 ci-dessus, appelons les parties à reprendre les négociations directes pour parvenir à la solution de deux États, Israël et un État palestinien viable et géographiquement contigu. Saluons à cet égard l'organisation prochaine par la France d'une conférence internationale sur le processus de paix au Proche-Orient. Demandons aux puissances occupantes de se conformer au droit international et de respecter le droit international humanitaire, notamment la 4^e Convention de Genève de 1949, en assurant la protection des personnes civiles ;
 16. Appelons aussi à la mise en œuvre des résolutions et des plans d'action des conférences d'examen du Traité de non-prolifération des armes nucléaires (TNP) sur le Moyen-Orient et demandons à toutes les parties de prendre les mesures nécessaires en vue de créer, dans la région, une zone exempte d'armes nucléaires et de destruction massive ;
 17. Appelons à l'occasion du vingtième anniversaire de l'ouverture à signature du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) les États et gouvernements membres qui ne l'auraient pas fait à signer et ratifier ce traité afin d'en assurer rapidement l'entrée en vigueur ;
 18. Conscients que la pénurie d'eau figure parmi les premiers risques globaux du 21^e siècle et convaincus de l'importance cruciale de l'eau comme facteur de sécurité, de stabilité et développement humain, saluons et encourageons les efforts et initiatives des États et gouvernements membres et de l'OIF afin d'encourager la bonne gestion et utilisation de l'eau, y compris des eaux transfrontalières comme instrument de coopération et de paix ;

19. Préoccupés par les menaces que font peser sur nos sociétés la propagation des discours de haine et xénophobes, les manifestations d'intolérance et de discrimination, les stigmatisations et les incitations à la violence sous toutes leurs formes, invitons la Secrétaire générale de la Francophonie à poursuivre son action en vue de promouvoir le dialogue interculturel et interreligieux et de favoriser la compréhension mutuelle et l'encourageons à prendre des initiatives à forte visibilité dans ce domaine ;
20. Condamnons avec la plus grande fermeté les actes terroristes qui continuent de frapper plusieurs pays dans l'espace francophone et à travers le monde, et qui causent de nombreuses victimes. Exprimons toute notre solidarité envers ces pays et leurs populations et réaffirmons notre engagement à prévenir la radicalisation et l'extrémisme violents conduisant au terrorisme. Saluons les efforts consentis dans ce cadre par l'ensemble des acteurs internationaux, régionaux, nationaux et locaux. À cet égard, saluons notamment la résolution A/RES/70/291, adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies le 1^{er} juillet 2016, concernant l'examen de la stratégie antiterroriste mondiale des Nations unies et le *Plan d'action pour la prévention de l'extrémisme violent* du Secrétaire général des Nations unies ;
21. Conscients que la prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violents, qui conduisent au terrorisme, passe par une mobilisation de longue haleine pour agir tant sur ses causes directes et structurelles que sur les facteurs, internes et externes, qui l'attisent, encourageons en particulier le recours aux outils dont s'est dotée la Francophonie et appuyons la dynamique et les actions engagées et soutenues par la Francophonie, sous l'impulsion de la Secrétaire générale, pour mobiliser les acteurs francophones afin qu'ils prennent toute leur part dans la lutte contre ces fléaux. Saluons, en particulier, la conférence internationale de Paris sur la lutte contre le terrorisme et la prévention de la radicalisation violente (6-8 juin 2016) ainsi que l'initiative *Libres ensemble* et la conférence sur la prévention de la radicalisation des jeunes sur Internet organisée par l'Unesco et le gouvernement du Québec (30 octobre-1^{er} novembre 2016). Demandons, à cet égard, à l'OIF, à l'APF, aux opérateurs directs ainsi qu'aux réseaux institutionnels de la Francophonie de poursuivre leurs actions dans ce domaine ;
22. Saluons l'engagement des maires francophones en faveur de la prévention de la radicalisation violente, la promotion du vivre ensemble (Déclaration de Tunis, 9 octobre 2015), ainsi que leur mobilisation quotidienne pour faire de leurs villes des territoires de solidarité, de démocratie et de dialogue des cultures ;
23. Nous engageons, dans une logique de prévention, à développer des réponses efficaces dans le domaine du développement, de l'éducation et de l'emploi, en particulier en direction des femmes et des jeunes afin de faciliter leur intégration politique, économique et sociale, ainsi qu'à soutenir les initiatives destinées à lutter contre les discours de haine et à promouvoir des contre-discours libres, constructifs et respectueux, notamment sur Internet, dans le respect des droits de l'Homme, en particulier la liberté d'expression et le pluralisme des médias ;
24. Prenant en compte les recommandations de la Conférence internationale de Paris sur la lutte contre le terrorisme et la prévention de la radicalisation violente organisée par l'OIF du 6 au 11 juin 2016, nous engageons à privilégier, au sein de notre espace et en lien avec nos partenaires, une approche globale et intégrée tenant compte des dimensions sociales, économiques et politiques, et assurant le plein respect des droits de l'Homme et des libertés fondamentales. Sommes déterminés à œuvrer de façon concrète et concertée pour renforcer nos coopérations en matière de prévention de la radicalisation violente et de lutte contre le terrorisme, et ce, dans une démarche de solidarité entre les États et gouvernements. Réitérons notre volonté de consolider les institutions de l'État de droit, notamment la Justice, à travers le renforcement de la coopération juridique et judiciaire, pour mieux l'adapter à la lutte contre le terrorisme ;

25. Nous engageons à promouvoir la diversité linguistique comme composante essentielle de la diversité culturelle et souhaitons renforcer une réflexion internationale sur cette thématique. Réaffirmons par ailleurs avec force les dispositions contenues dans le *Vade-Mecum relatif à l'usage de la langue française dans les organisations internationales*, adopté à Bucarest en 2006, et nous engageons à promouvoir et assurer la pleine application de ces dispositions, notamment le recrutement de personnes maîtrisant plusieurs langues, dont le français, dans les organisations internationales, tout particulièrement aux postes de direction ;
26. Convaincus donc que la langue française, porteuse de valeurs universelles, a toute sa place dans l'élaboration de solutions globales et partagées, réaffirmons la volonté de la communauté francophone de jouer tout son rôle dans l'élaboration de solutions politiques et économiques pour lutter contre ces crises multiples et transversales ;
27. Convaincus que l'éducation et la formation, dans un esprit de paix, d'égalité, de justice, de tolérance, de respect des droits de l'Homme et des libertés fondamentales, contribuent au renforcement de la culture démocratique et à la paix, réaffirmons notre volonté de renforcer la priorité donnée à l'éducation, en particulier l'éducation à la citoyenneté et l'apprentissage à la vie démocratique ;
28. Soulignons l'importance des Jeux de la Francophonie, qui permettent un rapprochement harmonieux des pays et des peuples et favorisent l'émergence de talents sportifs et artistiques. Saluons les villes hôtes des deux prochaines éditions, à Abidjan (Côte d'Ivoire) en 2017, et à Moncton et Dieppe (Canada Nouveau-Brunswick) en 2021 ;
29. Convaincus que la connaissance de l'autre participe au dialogue entre les cultures et favorise la paix, réaffirmons notre attachement à la chaîne multilatérale TV5, opérateur de la Francophonie, vitrine de la diversité culturelle de la Francophonie et vecteur essentiel pour l'apprentissage et le rayonnement international de la langue française, pour laquelle nous nous engageons à assurer la diffusion et la promotion aux côtés de nos chaînes nationales. À cet effet, prendrons toutes les mesures appropriées, selon tous les modes de distribution et prioritairement les supports prédominants, afin d'en garantir le plus large accès à nos populations ;
30. Réaffirmons la nécessité d'une mise en œuvre effective de la Convention de l'Unesco sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles à l'ère du numérique, notamment en promouvant les nouvelles formes de financement des industries culturelles et créatives permises par les nouvelles technologies, et en reconnaissant et en valorisant le travail des créateurs. Conscients que la culture est un vecteur de cohésion sociale et de dialogue ainsi qu'un catalyseur de créativité, d'innovation et de développement économique, réitérons notre volonté d'intégrer la dimension culturelle dans nos politiques de développement ;

II. Croissance partagée et développement durable et responsable : un lien indissociable

31. Déterminés à assurer une mise en œuvre effective de la Stratégie économique pour la Francophonie adoptée lors du XV^e Sommet de Dakar, les 29 et 30 novembre 2014, réaffirmons notre volonté de renforcer l'espace économique francophone pour en faire un espace privilégié d'échange et de croissance inclusive et partagée. Soulignons notre engagement à renforcer les concertations francophones dans les enceintes internationales pour y promouvoir la vision définie par la Stratégie économique pour la Francophonie. Saluons à cet égard les concertations ministérielles francophones régulières dans le cadre des travaux du G20, des assemblées des institutions financières internationales

- et des grands forums internationaux sur le développement durable, le commerce international et la lutte contre les changements climatiques ;
32. Convaincus que pour lutter efficacement contre la pauvreté, créer durablement de la richesse pour le plus grand nombre, tout en assurant une gestion responsable des ressources naturelles et en luttant contre le réchauffement climatique, il est impérieux d'élaborer et de mettre en application un mode de développement durable approprié permettant l'atteinte des Objectifs de développement durable (ODD) de l'Agenda 2030 adopté par l'Assemblée générale des Nations unies en septembre 2015 ;
 33. Encourageons la promotion des investissements créateurs d'entreprises de biens et services, l'industrialisation inclusive et durable, y compris par la transformation des matières premières locales sur place et l'intégration économique régionale, afin d'améliorer la participation et l'intégration des entreprises, et notamment des petites et moyennes entreprises des pays en développement, dans les chaînes de valeur et les marchés mondiaux ;
 34. Considérons qu'une croissance sobre en carbone, inclusive et partagée, créatrice d'emplois, notamment pour les jeunes et les femmes, véritablement distributrice de richesse, et préservant la biodiversité, constitue le modèle économique que la Francophonie doit promouvoir pour assurer aux générations futures de meilleures conditions de vie dans un environnement préservé. Réaffirmons l'importance de l'éducation pour contribuer à atteindre ces objectifs, notamment à travers la poursuite de la mise en œuvre de l'Agenda 2030 pour le développement durable et le suivi du cadre d'action Éducation 2030, adopté à Incheon en mai 2015 ;
 35. Convaincus du rôle décisif de la transition numérique dans la création d'une croissance inclusive et partagée, demandons à l'OIF, d'une part, de mettre en place un cadre d'analyse des stratégies numériques nationales permettant d'assurer le transfert de bonnes pratiques et, d'autre part, d'organiser la coopération entre Francophones afin d'affirmer notre présence commune et créative au sein des dispositifs multilatéraux consacrés à la gouvernance du numérique ;
 36. Demandons à l'OIF et aux opérateurs de promouvoir la coopération tripartite comme une modalité de réalisation des ODD, un outil de dynamisation des échanges économiques et commerciaux entre les régions et pays francophones, en appuyant la mise en œuvre d'actions conjointes et mutuellement bénéfiques dans les secteurs porteurs et en mobilisant toutes les parties prenantes ;
 37. Conscients de l'importance des femmes et des filles dans le processus de croissance et de développement, ainsi que de leur rôle indéniable en tant que vecteurs de paix, réaffirmons notre volonté de promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation de toutes les femmes et les filles, conformément à l'objectif 5 du développement durable. Décidons de la création, au sein de l'OIF, d'une entité permanente pour la promotion de l'égalité femme-homme, des droits et de l'autonomisation des femmes et des filles, et demandons à l'OIF, aux opérateurs de la Francophonie et à l'APF de se doter d'une stratégie de la Francophonie dans ce domaine ;
 38. Rappelant que le faible niveau d'éducation et l'échec scolaire sont sources d'inégalités et de pauvreté, et convaincus de l'importance de politiques éducatives de qualité visant la maîtrise des apprentissages fondamentaux, inclusives et accessibles à tous, notamment aux jeunes filles, réitérons que l'augmentation du nombre d'enseignants qualifiés constitue un moyen de favoriser la réussite scolaire, l'accès d'un plus grand nombre de jeunes à la connaissance. Réaffirmons que la promotion de la langue française, socle de la Francophonie et de ses valeurs, doit être assurée, ainsi que l'expertise francophone, dans l'éducation de base, la formation professionnelle et technique, l'enseignement supérieur et la recherche ;

39. Constatant le développement des établissements scolaires et éducatifs à but commercial, et attachés à une éducation publique, gratuite et de qualité pour tous et toutes, nous demandons à l'OIF et à la Conférence des ministres de l'Éducation des États et gouvernements de la Francophonie (Confémen), en collaboration avec la société civile, de poursuivre la réflexion abordée lors du Sommet de Kinshasa (2012) et de prendre des mesures pour promouvoir des dispositifs institutionnels efficaces de régulation des acteurs privés de l'éducation, afin de garantir la qualité et l'équité des services éducatifs ;
40. La promotion d'une éducation inclusive et de qualité passe désormais par l'adaptation des systèmes éducatifs à la transition numérique. Aussi soutenons-nous sans réserve l'Initiative pour le développement numérique de l'espace universitaire francophone (IDNEUF), pilotée plus particulièrement par l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF), les actions engagées pour le développement du méta-portail des ressources éducatives francophones, la formation des formateurs au numérique, la certification des compétences et des formations, l'appui au développement des infrastructures et de l'accès à Internet. Nous considérons IDNEUF comme une action pilote permettant d'illustrer la stratégie numérique partagée dans le champ éducatif au sens large ;
41. Convaincus que l'innovation et le numérique sont des vecteurs de l'émancipation économique et sociétale, mais également conscients des besoins croissants d'expertise nécessaire à l'accompagnement et à la mise en place de projets collaboratifs et innovants, créateurs de nouveaux emplois, demandons à l'OIF et aux opérateurs, en particulier à l'AUF, en lien avec les réseaux d'innovation de la Francophonie, tel que le Finnov, de poursuivre le développement des partenariats entre acteurs ainsi que celui des formations et de la recherche dans ces domaines ;
42. Réaffirmons notre volonté d'augmenter la présence francophone dans l'espace numérique mondial, y compris la publication et l'utilisation libre et gratuite des données ouvertes répondant aux besoins des communautés francophones, comme vecteur essentiel de développement, et collaborerons à la promotion des principes de la Charte internationale sur les données ouvertes, à savoir que les données publiques doivent être ouvertes par défaut ;
43. Rappelons l'adoption de la Stratégie jeunesse de la Francophonie 2015-2022, qui met en avant le rôle des jeunes de l'espace francophone comme acteurs essentiels du développement durable. Accorderons une attention soutenue à l'accessibilité de l'éducation et de la formation pour les jeunes, incluant l'apprentissage des technologies numériques. Améliorerons les mesures d'insertion en emploi pour les jeunes, notamment pour les jeunes femmes. Encourageons le développement du volontariat dans l'espace francophone comme outil de citoyenneté et d'engagement des jeunes au service de la société et demandons à l'OIF, en concertation avec l'APF, les opérateurs directs et les conférences ministérielles, d'étudier la possibilité d'appuyer cette action, notamment à travers la mise en place d'un portail commun présentant les différents dispositifs et opportunités de volontariat international francophone ;
44. Soulignant le rôle important que doivent jouer le secteur privé et la société civile dans la mise en œuvre de la Stratégie économique pour la Francophonie et conscients de l'atout économique que représente le partage de la langue française, outil essentiel du monde du travail, moteur des échanges commerciaux et vecteur de croissance et d'innovation, réaffirmons les engagements pris dans la Politique intégrée de promotion de la langue française (Kinshasa, 2012) et entendons valoriser cette langue, notamment dans les milieux professionnels ;
45. Constatons que l'insécurité numérique grandissante représente un défi majeur, susceptible d'affecter la croissance et le développement économique des États et gouvernements, de menacer leurs infrastructures d'importance vitale et de remettre en question la sécurité des citoyens et le respect de l'État de droit. Saluons les actions entreprises par

la Secrétaire générale dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie numérique (Kinshasa, 2012), notamment l'organisation de la Conférence sur le renforcement de la cybersécurité et la cyberdéfense dans l'espace francophone (Grand-Bassam, Côte d'Ivoire, 8-10 février 2016). Encourageons l'OIF à poursuivre ses efforts pour accompagner les États et gouvernements membres dans leur volonté d'instaurer un environnement de confiance numérique, dans le respect des droits fondamentaux des personnes, notamment le respect de la vie privée, de la liberté d'expression et la protection des données à caractère personnel, et l'AUF à développer ses actions de formation et de soutien à la recherche dans le domaine de la cybersécurité, notamment en mobilisant ses réseaux ;

46. Soulignons qu'une approche globale est nécessaire pour favoriser un développement économique, social et environnemental durable et permettre à chacun de s'épanouir en vivant dans des conditions de dignité et d'égalité. Il relève de notre responsabilité commune d'exploiter les possibilités qu'offrent la migration et la mobilité, de relever les défis qu'elles représentent, cette responsabilité devant être partagée de manière équitable. Notre réponse commune visera surtout à réduire la pauvreté, à promouvoir la paix, l'État de droit et le respect des droits de l'Homme, à soutenir une croissance économique inclusive, en offrant des perspectives d'investissement et en créant des emplois décents, et à améliorer la prestation de services de base telles l'éducation, la santé et la sécurité ;
47. Rappelons le rôle central joué par les autorités locales pour impulser et asseoir, au niveau des territoires, la dynamique d'un développement durable, responsable et inclusif. À ce titre, nous engageons à favoriser l'émergence de solutions locales et à entretenir avec les autorités locales une concertation toujours plus forte et équilibrée ;
48. Conformément à la Stratégie économique pour la Francophonie, qui promeut une gouvernance économique et fiscale saine et efficace, reconnaissons la nécessité pour les États et gouvernements francophones de se doter d'administrations publiques modernes disposant des capacités décisionnelles nécessaires à la mise en œuvre de leurs politiques. À cet effet, nous engageons à moderniser nos administrations publiques et à renforcer les capacités de nos ressources humaines afin de relever les défis et répondre aux exigences qu'impose un développement durable et responsable ;
49. Conforterons la mise en œuvre de la Stratégie économique pour la Francophonie par l'élaboration de mesures concrètes visant à placer l'économie au cœur du développement de la Francophonie. Favorisons l'accès à des données économiques fiables et des analyses rigoureuses afin de créer un environnement d'affaires transparent favorable au développement technologique et encourageant la mobilité des innovations, notamment en matière d'énergies propres ;
50. Invitons les acteurs de la société civile, du secteur privé et de la recherche à se mobiliser pour développer un espace numérique francophone des affaires, pour favoriser l'accès à un financement local et régional ouvert aux jeunes et pour stimuler la création de créneaux d'excellence au sein de l'espace économique francophone ;
51. Réitérons notre soutien au renforcement des capacités des entrepreneurs francophones, plus particulièrement les jeunes et les femmes, et au transfert d'expertise. À cet effet, nous engageons à valoriser la culture entrepreneuriale et à accroître l'offre de formation et appelons à la mise sur pied d'un réseau de femmes entrepreneurs francophones ;
52. Soutiendrons les capacités d'innovation verte, assurerons un environnement d'affaires favorable aux technologies propres et favoriserons la mobilité des innovations vertes et des entrepreneurs du domaine des technologies vertes ;

III. Le développement durable et responsable et l'énergie pour tous

constituent les principaux défis de demain

53. Nous engageons à tout mettre en œuvre pour garantir le succès de l'Agenda 2030, qui constitue le nouveau cadre international de développement durable, et nous engageons à le mettre en œuvre, ainsi que le programme d'action d'Addis-Abeba adopté le 15 juillet 2015. Encourageons l'OIF et son Institut pour le développement durable (IFDD) à rendre compte de manière régulière et à mettre en valeur sa contribution à la mise en œuvre des ODD dans ses domaines de compétence ;
54. Soulignons l'urgence des défis : dérèglement climatique, pollutions, désertification et déforestation, acidification des océans, élévation du niveau des mers, menaces sur les ressources naturelles, la biodiversité et les écosystèmes, pénurie d'eau potable et sécheresse, migrations climatiques. Rappelons les enjeux que représente l'accès universel à l'énergie durable, en particulier pour le continent africain, sachant que le manque d'accès à l'électricité constitue un multiplicateur d'inégalités et freine la croissance économique. Affirmons que les réponses, présentes et futures, apportées pour faire face à ces défis et lutter contre le dérèglement climatique constituent une opportunité pour permettre un développement résilient et un accès universel à une énergie durable, notamment en Afrique ;
55. Soulignons également l'importance croissante de l'espace urbain pour le développement durable et saluons l'adoption du *Nouvel agenda urbain* par la 3^e Conférence des Nations unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III). Confirmons que sa mise en œuvre effective nous permettra de gérer de manière efficace et durable les défis ainsi que les opportunités de l'urbanisation rapide actuelle et future, comme nous y incite l'Agenda 2030 ;
56. Nous engageons à nous investir dans la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes 2015-2030, en reconnaissant que la gestion des risques de catastrophes est une condition indispensable du développement durable et en soulignant que la consolidation de territoires et de sociétés résilientes sera une partie de la réponse aux enjeux climatiques et devrait permettre de relever le défi de l'adaptation ;
57. Saluons le succès de la 21^e Conférence sur les changements climatiques à Paris (CdP21), qui a permis d'obtenir un accord historique universel et juridiquement contraignant afin de lutter contre les changements climatiques et renforçant la mise en œuvre de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Soulignons l'engagement décisif de la communauté francophone, qui a permis cette réussite. Saluons l'entrée en vigueur, le 4 novembre 2016, de l'Accord de Paris et restons mobilisés afin d'atteindre rapidement une participation universelle. À cet égard, invitons tous les pays qui ne l'ont pas encore fait à procéder dans les meilleurs délais à sa ratification ;
58. Appelons les parties à une mise en œuvre effective et diligente de leurs contributions déterminées au niveau national, compte tenu de leurs responsabilités communes mais différenciées et de leurs capacités respectives, eu égard aux différentes situations nationales prévues dans l'Accord de Paris ;

59. Saluons les résultats de la 22^e Conférence sur les changements climatiques à Marrakech (CdP22), sa dimension africaine, sa démarche inclusive et son articulation entre les ODD et la lutte contre les changements climatiques, qui a permis de faire avancer le processus de mise en œuvre de l'Accord de Paris et l'application des décisions afférentes. Saluons également le rôle joué par la Francophonie et appelons l'OIF à poursuivre son accompagnement à la dynamique enclenchée ;
60. Prenons les mesures nécessaires pour convertir les engagements de l'Accord de Paris en actions concrètes. Reconnaissons l'importance de rehausser progressivement le niveau d'ambition des parties et d'encourager, par des programmes de soutien, de recherche et d'investissement, l'accès au développement équitable et durable fondé sur une économie qui privilégie un usage rationnel des ressources naturelles, le recyclage et la promotion des énergies durables et renouvelables ;
61. Soutenons les initiatives visant à encourager la publication, d'ici à 2020, des stratégies nationales de développement sobre en carbone et à favoriser l'accès à l'énergie durable pour tous, à l'exemple de celles mises en œuvre pour le développement des énergies durables en Afrique. Appuyons l'opérationnalisation complète du Fonds vert pour le climat, afin de soutenir des projets concrets d'atténuation et d'adaptation, et renforcerons les capacités des pays francophones pour assurer une utilisation pérenne des fonds ;
62. Nous engageons à accroître la coopération au sein de la Francophonie en vue de renforcer les capacités, de favoriser le transfert de technologies, selon des modalités mutuellement convenues et la mobilisation des financements prévus par la CCNUCC et l'Accord de Paris. Appelons les pays développés, à continuer de soutenir les efforts des pays en développement en matière d'atténuation et d'adaptation, dans la continuité de leurs obligations au titre de la Convention, et invitons les autres pays à fournir ou à continuer de fournir ce type d'appui à titre volontaire ;
63. Soulignons le rôle joué par l'OIF ainsi que l'importante contribution de l'AUF, TV5, l'Université Senghor d'Alexandrie, l'AIMF et l'APF ainsi que les deux conférences ministérielles permanentes, les parlements, les collectivités locales, les universités, les centres de recherche et les organisations de la société civile pour la promotion de nouveaux modèles de développement sobre en carbone et résilients au changement climatique, et les encourageons à poursuivre leurs actions ;
64. Nous félicitons de la Déclaration des jeunes francophones, qui ont émis le souhait de contribuer à une croissance responsable et partagée, de vivre dans une société fondée sur l'économie verte et le développement durable, et d'encourager le dialogue des cultures, le vivre ensemble et le « libres ensemble ». Saluons la Déclaration de la 10^e Conférence des organisations internationales non gouvernementales et de la société civile de la Francophonie, réunie à Antananarivo du 2 au 4 novembre 2016 portant notamment sur l'importance de l'économie sociale, solidaire et responsable comme modèle alternatif de développement ;

Rappelant la force et la dynamique de notre communauté francophone consciente de ses responsabilités, et sur la foi de cette Déclaration d'Antananarivo, nous sommes déterminés à œuvrer pour une croissance partagée, un développement durable et responsable, et l'établissement de relations économiques plus justes et plus solidaires, en renforçant notre concertation et notre influence au sein des instances internationales.

En portant haut nos valeurs de solidarité et de partage pour un monde plus apaisé, nous en appelons à un nouveau modèle de développement durable et inclusif répondant aux préoccupations et aux attentes de nos peuples.